



DU BUREAU DU SIEL-TE LOIRE

Séance du 13 mai 2024

Nombre de membres du Bureau : 34 L'an deux mille vingt quatre,

Le treize mai,

A neuf heures trente,

se sont réunis à Salle Bureau - Saint Priest en Jarez, les membres du Bureau du SIEL-TE Loire, sous la Présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, Présidente, dûment convoqués le 7 mai 2024.

En exercice: 34 Présents: 18 Pouvoirs: 4 Votants: 22

OBJET

Présents:

Marie-Christine THIVANT, Présidente

Georges BERNAT, Henri BONADA, Jean-Paul CAPITAN, Patricia CHAUVE, Marc CHAVANNE, Jean-Louis CHOUVELLON, François DUMONT, Béatrice FOURNEL, Michel GANDILHON, Marc LAPALLUS, Alain LIMOUSIN, Pascal PONCET, Daniel PRUD'HOMME, Sorge PAULT Biorre SIMONE, Jean Paul TISSOT, Biorre VERICEL

 $Serge\ RAULT,\ Pierre\ SIMONE,\ Jean-Paul\ TISSOT,\ Pierre\ VERICEL.$

Candidature au programme EFFACTE

Formant la majorité des membres en exercice.

Votes Pour: 22

Pouvoirs déposés :

Vote Contre: 0

Mandant: Bernard SOUTRENON - Mandataire: Marie-Christine THIVANT

vote contre . o

Mandant: Thierry GOUBY - Mandataire: Pierre SIMONE

Abstention: 0

Mandant: Martial FAUCHET - Mandataire: Pierre SIMONE

Mandant : Stéphane HEYRAUD - Mandataire : Marie-Christine THIVANT

Absents excusés:

M. Xavier VILLARD, M. Gilles PERRONNET, M. Didier PICARD, Mme Annick FLACHER, M. Gérard BAROU, M. Vincent BONNICI, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Nicolas CHARGUEROS, M. Sébastien DESHAYES, M. Didier PONCET, Mme Marianne DARFEUILLE, Mme Séverine REYNAUD, M. Bernard SOUTRENON, M. Thierry GOUBY, M. Martial FAUCHET, M. Stéphane HEYRAUD.

Le secrétariat a été assuré par Pierre VERICEL.





DELIBERATION 2024 05 13 5B

DU BUREAU DU 13 MAI 2024

OBJET: CANDIDATURE AU PROGRAMME EFFACTE +

CONTEXTE

Dans le cadre du programme ACTEE + (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) financé par les Certificats d'Economies d'Energies et porté par la FNCCR, un nouvel appel à projets « EFF'ACTE + » a été lancé pour accompagner les acteurs publics vers des démarches d'effacement électrique de leurs bâtiments.

L'effacement sur réseau électrique consiste à demander à des consommateurs de réduire temporairement leur consommation d'électricité, sur des plages horaires courtes, lors des heures de pointe de consommation (8h-11h/18h-20h). Cette réduction de consommation permet ainsi d'alléger le réseau de distribution d'électricité, et apporte une sécurisation de la distribution. Cette solution est utilisée en particulier l'hiver pour apporter un peu de flexibilité au système électrique français et éviter ainsi les coupures (« black-out »), lorsque les besoins en chauffage induisent des pics de consommation électrique importants. Cette option technique permet également d'éviter le recours ponctuel à des productions d'appoint basées sur des énergies fossiles, et donc fortement émettrices de gaz à effet de serre (GES).

En contrepartie, les consommateurs qui s'engagent dans une démarche d'effacement bénéficient d'une rémunération valorisant d'une part l'engagement et la capacité théorique à s'effacer, et d'autre part, l'effacement réel, le cas échéant.

Considérant le rôle du SIEL-TE Loire en tant que coordinateur du groupement d'achat d'électricité et de conseil aux collectivités en matière de maitrise de l'énergie et de sobriété, il apparait intéressant pour le Syndicat d'étudier la pertinence et la faisabilité d'une démarche d'effacement électrique sur le parc de bâtiments intégrés au groupement d'achat.

Le soutien financier du programme ACTEE + porte sur la valorisation de salaires d'agents dédiés, l'acquisition d'outils logiciels et la réalisation d'audits et diagnostics supplémentaires permettant de définir avec précision les potentiels d'effacement (en fonction des usages réels des bâtiments notamment).

Un premier dossier déposé en 2023 a d'ores et déjà permis de réaliser des audits sur une sélection de 10 bâtiments, et a pu démontrer le caractère pertinent d'une telle démarche à l'échelle du syndicat. Aussi, il est proposé de continuer d'étudier les possibilités et la pertinence de l'effacement électrique, en déposant un dossier à l'appel à projet EFFACTE +. Ce financement permettra d'élargir le périmètre d'étude à une centaine de bâtiments, avec l'objectif de tester une grappe d'effacement à l'hiver 2024-2025.

Le budget estimé est de 65 000 € dont 32 500€ de subvention.

Compte tenu des premiers résultats de l'étude menée dans le cadre du premier appel à projet EFFACTE en 2023.

Considérant le lancement d'un nouvel appel à projets « EFFACTE + » du programme ACTEE + visant à accompagner la mise en place d'une démarche d'effacement électrique dans les bâtiments tertiaires publics.

Considérant le rôle du SIEL-TE Loire à proposer des démarches nouvelles vers plus de sobriété énergétique, que ce soit en tant que coordinateur du groupement d'achat d'énergie et de conseil aux collectivités en matière de maitrise de l'énergie.





Considérant l'intérêt du SIEL-TE Loire de solliciter un soutien financier pour étudier la faisabilité et la pertinence de mettre en place une démarche d'effacement électrique pour les bâtiments adhérents au groupement d'achat d'électricité.

PROPOSITION

Il est proposé aux membres du Bureau de bien vouloir :

Autoriser Madame la Présidente à déposer un dossier au programme EFFACTE;

Autoriser Madame la Présidente à signer toute pièce à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séance Le 13 mai 2024 Ont signé au registre tous les membres présents Pour extrait conforme, la Présidente

Marie-Christine THIVANT

Publiée le .

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.